

## PRIÈRE.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé concernant les comptes de la mise en commun de 1962-1963, pour le blé, l'avoine et l'orge, certifiés par les vérificateurs, en conformité de l'article 7(2) de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, chapitre 44, S.R.C., 1952. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hugessen, que le Comité permanent des finances soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires, déposées au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1965, en anticipation des bills fondés sur lesdites prévisions budgétaires, qui seront présentés au Sénat et à faire rapport à ce sujet; et

Que ledit comité ait le pouvoir de convoquer des témoins et de faire produire des dossiers et des documents.

Après débat,

L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénatrice Quart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

Étant posée la question sur la motion, elle est—  
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat, et—  
Sur motion de l'honorable sénateur Pouliot,

Le Bill S-19, intitulé: «Loi constituant en corporation Les Scouts Catholiques», est retiré.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'adoption du Bill S-21, intitulé: «Loi autorisant la construction et l'entretien d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent entre la cité de Sainte-Foy, comté de Québec, et la municipalité de Saint-Nicolas, comté de Lévis, toutes deux dans la province de Québec».

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,  
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Pouliot, appuyé par l'honorable Stambaugh:

Que, sur l'avis de cette Chambre, le gouvernement doit immédiatement déférer à la Cour suprême du Canada, aux fins d'obtenir l'opinion de cette Cour, la question de la validité constitutionnelle du Bill S-16, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le mariage et le divorce».

Après débat,

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.